

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****16 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt CINQ, le seize Janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston - Mr HUON Jean-Pascal – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André - Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LHEUREUX Natacha - Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mme WILLEMS Véronique - Mme DHONT Audrey.

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LAMBERT Marie à Mr AUBURSIN Gaston – Mr DELARRE Daniel à Mr VIGIER Hervé – Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André - Mme DUTRIEUX Julie à Mr HUON Jean-Pascal – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia - Mme DHONT Audrey à Mr VERDIERE Andy.

Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	17	24

Objet : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE (délib. 2025/01/01)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF en partenariat avec la Protection Civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de HASNON tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de HASNON contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : Faire un don d'un montant de 1.000 € à la Croix Rouge Française - 98 rue Didot – 75694 PARIS CEDEX 14

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide avec 22 votes pour et 2 abstentions (Mr Andy VERDIERE et Mme DHONT Audrey) le soutien pour la population de MAYOTTE par le biais d'un don de 1.000 € à la Croix Rouge Française.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMÉD

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 20 Janvier 2025
Que la convocation du conseil
avait été faite le 9 Janvier 2025
le Maire.